

COMMUNIQUÉ DE PRESSE ARAS - 24.09.2013

Lors d'une conférence de presse à la caserne de Mägenwil le 13 mai 2013, Le chef DDPS, Monsieur le Conseiller fédéral M. Ueli Maurer, avait annoncé les conséquences du DEVA (développement de l'armée) :

- **Immobilier** : communication du concept des emplacements: fin 2013.
 - o Réduction d'environ un tiers
 - o Renonciation à des sites et à des bases aériennes

Le reportage présenté le 18 septembre 2013 au 19:30 de la RTS.ch concernant l'abandon probable de la Base aérienne de Sion par les Forces aériennes n'a fait que relayer ces éléments. L'Aras prend acte que le DDPS pourrait abandonner purement et simplement la Base aérienne ignorant tout ce qui s'est fait durant ces deux dernières années.

La position du Canton du Valais avec le retour à la situation en termes de nuisances et de vols de 2001, celle de la Ville de Sion avec la suppression des vols de jets à réaction, sans l'exclusion des militaires, le tout basé sur le rapport EPFL (Frs 100'000.- investis par le Canton), étaient très claires et laissaient augurer une discussion pleine de bon sens avec les autorités militaires. A notre connaissance, aucun accusé de réception n'a été formulé par le DDPS.

Un retrait progressif des jets à réaction de l'aérodrome militaire de Sion et une refonte des activités de la Base aérienne pouvaient être envisagés. Celle-ci aurait pu se transformer progressivement en centre technique de formation (maintien des places d'apprentissage), de maintenance des avions à moteur et d'hélicoptères, de développement avec les essais de drones, d'écologie sur PC21 et même de mouvements de drones pour la surveillance de l'espace aérien suisse (maintien, voire croissance des places de travail pour la maintenance); elle aurait pu travailler en synergie avec l'aéroport civil qui s'est fortement développé dans le secteur maintenance avec la création de plus 60 postes de travail.

La reprise des séances du groupe de travail, comprenant des représentants des Forces aériennes, du Canton, de la Municipalité et de l'Aras, qui avait été suspendu avec la demande du rapport EPFL, aurait permis de mettre en place agenda et cahier de charges d'un concept de relance de la partie civile, de maintien de la partie militaire et de prise en charge partielle ou totale des différents frais occasionnés par le fonctionnement d'un aéroport.

Le développement de la Ville de Sion - qui vient de recevoir le prix Wakker 2013 – et ses projets de chaires universitaires / Campus et Cours de Gare, le projet d'urbanisation et de mobilité AGGLO SION qui touche le Valais Central et plus de 80'000 habitants, ne permettront plus l'utilisation de l'aérodrome de Sion par des jets militaires à réaction. Le remplacement des 4'400 mouvements actuels, effectués en bonne partie par des Tiger, par un Gripen aussi bruyant que le FA/18 (si le référendum contre le financement de l'achat des Gripen devait être refusé en 2014), fera exploser le cadastre bruit dans la région sédunoise et provoquera un tollé incroyable parmi la population.

Autre point important à signaler et qui ne sera pas négligeable: la surveillance de l'espace aérien suisse, 24 heures sur 24, voté par le Conseil National, devrait entrer en vigueur durant l'année 2015. Ceci occasionnera des mouvements nocturnes, en plus des nuisances journalières dues aux exercices de combat effectués dans le ciel valaisan.

Les coûts annoncés par les défenseurs de la Base aérienne (Frs 9 Mios par année, dont 2 Mios à charge des collectivités que sont le Canton et la Municipalité) correspondent à une infrastructure militaire hyper- sécurisée, gracieusement mise à disposition de l'aviation civile il est vrai, et ne seraient plus totalement nécessaires avec l'utilisation du GPS testé récemment avec succès par un Airbus A320. Cette nouvelle technique permettrait de réduire les frais de gestion comprenant le contrôle par Skyguide, l'entretien de la piste et des installations à environ Frs 5 Mios. Cette somme est bien modeste comparé à l'attrait économique que représente l'aéroport.

Ces 3 Mios de charges supplémentaires à partager entre le Canton, la Municipalité de Sion et les communes bénéficiaires sont bien modestes en comparaison d'autres engagements financiers annuels pour la collectivité publique :

- Police cantonale pour la sécurité lors des matchs du FC Sion : Frs 1,5 Mios.
- Charges de la Municipalité pour le terrain de football du FC Sion : Frs 2,53 Mios.
- Piscines de Sion : Frs 2 Mios.

La décision qui sera communiquée par le DDPS lors de l'assemblée des représentants des départements cantonaux de la Sécurité le 24 novembre de cette année et la présentation du nouveau plan de stationnement qui verrait la Base aérienne sédunoise être fermée, doit pousser le Canton et la Municipalité à accélérer le processus de prise de décision sur le futur statut de l'aéroport . Le postulat (5.026) du député PLR Olivier Delaloye accepté en 2009 ouvrirait déjà la voie à la création d'une société d'économie mixte dans laquelle devraient figurer le Canton, la Municipalité de Sion et les communes environnantes (22 d'entre elles avaient refusé la présence du FA/18 dans les zones touristiques lors de la votation en 2008), les stations touristiques, les sociétés exploitantes sises sur l'aéroport de Sion ainsi que des investisseurs privés, proposition effectuée lors de la session du Grand Conseil du 14 juin 2013 par le député PDC Gilles Martin.

L'avenir de la destination VALAIS doit être mis en avant et passer par ce type de décisions et d'investissements qui sont importants pour notre économie et en particulier pour notre tourisme.